

Le privé et l'eau, un mariage risqué

Michèle Leroux

La troisième d'une série de cinq conférences scientifiques organisées par l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) pour souligner l'Année internationale de l'eau douce aura lieu ce 29 janvier, sous le thème *L'eau dans tous ses états : besoin, bien commun ou business? Enjeux écologiques et vigilances citoyennes*. On y accueillera, entre autres conférenciers, le professeur du Département de sciences comptables Gaétan Breton, auteur de l'ouvrage *Tu me pompes l'eau ! Halte à la privatisation*. M. Breton est également vice-président finances de l'organisme Eau Secours!, la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau.

Le professeur Breton ne cache pas son opposition farouche à toute privatisation de l'eau. «Où que ce soit dans le monde, chaque fois que l'expérience a été tentée, ça n'a pas marché. Les preuves sont là. La privatisation de l'eau, ça ne fonctionne pas. Que ce soit sur la question des tarifs ou sur celle de la qualité de l'eau, il n'y a pas un seul exemple de privatisation qui a procuré des avantages aux citoyens, estime-t-il. Prenons le cas de l'Angleterre : la vente des compagnies publiques au secteur privé, en 1989, pour un montant de 9 milliards \$, a coûté 20 milliards \$ aux citoyens. On est loin d'une économie. Mais ce n'est pas tout. Les compagnies d'eau annoncent des profits records, le prix de l'eau augmente de 5 % de plus que le taux d'inflation, et le service est médiocre, allant jusqu'à des coupures de plusieurs jours. Une compagnie a plaidé coupable à 17 accusations d'avoir fourni de l'eau impropre à la consommation. Pire encore, plus de 20 000 personnes ont bu de l'eau contaminée à la suite d'un déversement massif de produits chimiques avec, pour résultat, des effets néfastes sur leurs capacités intellectuelles.»

Des études ont également démontré, ajoute-t-il, qu'avec la privatisation et les compteurs d'eau, les

ménages britanniques les plus pauvres réduisent leur consommation en deçà des seuils souhaitables du point de vue de la santé publique. Des maladies infectieuses que l'on croyait disparues avec le XIX^e siècle ont resurgi. En Afrique du Sud, on a assisté à une épidémie de choléra. On sait pourtant que l'eau est essentielle à la vie et à la santé, qu'elle est au cœur des mesures d'hygiène qui ont permis d'améliorer la santé publique. L'eau n'est pas un bien économique, soutient M. Breton. Il n'existe aucun produit de substitution à la plupart de ses usages. La soumettre à une loi du marché serait en priver ceux qui n'ont pas les moyens de se la payer.

«Pour que le privé fonctionne, il faut qu'il y ait de la concurrence, explique M. Breton. Or en ce qui concerne l'eau, c'est impossible. Imaginez 20 robinets devant vous. Avec chacun leur infrastructure. Cela coûterait évidemment beaucoup trop cher. Voilà pourquoi on dit de l'eau que c'est un monopole naturel. On n'a donc aucune raison de vouloir privatiser, surtout que, de toute façon, il faut surveiller. Pour que le privé y trouve un avantage, il faut qu'il n'y ait pas de contrôle.»

Des tuyaux vétustes

Depuis le milieu des années 1990, les



Photo : Nathalie St-Pierre

Gaétan Breton, professeur au Département de sciences comptables et vice-président finances de l'organisme Eau Secours!

administrations municipales ont exploré le virage vers la privatisation. Des discussions de l'administration Bourque avec des multinationales françaises de l'eau jusqu'aux déclarations du ministre de l'Environnement Thomas Mulclair sur la tarification et l'exportation de l'eau, en passant par la «bourde» de la présidente du Conseil du trésor Mme Monique Jérôme-Forget sur la qualité de l'eau à Montréal, tout indique que plusieurs pistes envisagées pourraient ouvrir la porte à une prise en charge par le secteur privé de certains aspects de la gestion de l'eau, notamment la réparation des infrastructures, l'installation de compteurs d'eau et le respect des normes de qualité de l'eau.

Tout le monde s'entend sur la vétusté du réseau d'aqueducs de Montréal, mais les chiffres avancés par l'administration quant aux fuites d'eau sont étonnamment variables, passant de 25 % à 50 % en moins de deux ans. «Ces chiffres ne sont pas fiables, estime M. Breton. Je crois

qu'il y a une volonté de la Ville de Montréal de manipuler le débat. Jusqu'en 2001, le taux de fuites d'eau était estimé à près de 10 %. En novembre 2001, la Commission municipale, sur une preuve faite par la Ville, l'évalua à 25 %. Six mois plus tard, le Comité de transition de la Ville de Montréal parle de fuites dans le réseau de l'ordre de 35 à 50 %, sans qu'aucune étude ne valide ces chiffres qui sortent de nulle part. Alors on dit n'importe quoi, et les journalistes reprennent ces données sans les questionner, c'est assez étonnant.»

Si le professeur reconnaît que l'état du réseau nécessite des réparations, il signale que celles urgentes n'ont souvent rien à voir avec l'âge des tuyaux. «Le gros bris survenu sur le boulevard Pie IX à l'été 2002, par exemple, a été causé par une erreur de conception des tuyaux installés en 1970. Ce ne sont pas de vieux tuyaux, pas plus que ceux que l'on trouve au nord du Métropolitain, qui ont moins de 50 ans. D'ailleurs la plus vieille partie du réseau, le gros collecteur situé sous la

rue Notre-Dame, est celle qui nécessite le moins de réparations», note M. Breton.

Mais il reste que tôt ou tard, la réfection des conduites d'eau est inévitable. Comment financer pareille opération? L'administration Tremblay a récemment annoncé deux nouvelles taxes pour créer un Fonds de l'eau qui atteindra 200 millions \$ en 2013, une somme insuffisante pour restaurer les réseaux d'aqueducs et d'égouts. Selon M. Breton, une tarification au compteur pour les grands consommateurs d'eau que sont les 22 000 industries, commerces et institutions, procurerait des revenus importants. Or 14 000 des 22 000 établissements de cette catégorie ne sont toujours pas munis, à ce jour, de compteurs d'eau. Ils profitent ainsi d'une taxe fixe fort avantageuse, en plus d'utiliser, dans certains cas, l'eau pour la réfrigération et la climatisation. Le secteur résidentiel assume une part beaucoup plus importante que son taux de consommation, estimé à 20 %.

En rejetant récemment l'idée d'installer des compteurs d'eau dans les résidences montréalaises – une mesure économiquement inefficace, assure le professeur – et en créant le Fonds de l'eau pour financer la réfection des conduites d'eau, la Ville de Montréal n'a-t-elle pas mis au rancart la privatisation tant redoutée par la coalition Eau Secours? «On a gagné une bataille, mais pour combien de temps? Les profits en jeu pour le privé sont si énormes qu'il faudra toujours se battre», conclut M. Breton ●